
Programme de Formation

URB05 - Instruire une autorisation d'urbanisme



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 09/10/2026

fin 09/10/2026

Contenu pédagogique



Public visé

Tout agent en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme



Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes autorisations de construire
- Instruire les demandes d'autorisations au regard des règles d'occupation des sols
- Procéder à la vérification et au contrôle de la conformité des travaux avec les autorisations délivrées



Description

1.Introduction : le champ d'application des différentes autorisations de construire

- Le permis de construire
- Les travaux soumis à permis de construire et ceux ne nécessitant aucunes formalités
 - Les constructions neuves
 - Les changements de destination
- Le permis d'aménager
- Le permis de démolir
- La déclaration préalable
- Le certificat d'urbanisme et sa portée

2. Instruire les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme : les règles de fond et de forme

- Lire et analyser les différents types de plans et documents d'urbanisme
- La qualité du demandeur et la recevabilité de la demande
- Le contenu du dossier
- La collectivité compétente pour instruire
- Le délai d'instruction



- Les consultations obligatoires ou facultatives
- La délivrance de l'autorisation d'urbanisme et les conséquences notamment sur le point de départ des délais contentieux
- Conseiller les pétitionnaires sur la faisabilité de leur projet, les démarches à suivre et les documents à remplir

3. Gérer administrativement et fiscalement l'autorisation d'urbanisme

- La caducité du permis de construire
- La prorogation du délai de validité de l'autorisation de construire
- Les permis modificatifs
- Les transferts de permis : transfert total ou partiel, les conditions d'acceptation du transfert par la collectivité
- Gérer la fiscalité attachée à la demande d'autorisation et procéder au recouvrement des contributions d'urbanisme

4. Contrôler la régularité des travaux au regard de la demande d'autorisation de construire

- Le contrôle de la conformité des travaux et aménagements aux demandes et déclarations d'urbanisme
- La constatation et la poursuite des infractions
- Être en mesure de rédiger un arrêté interruptif de travaux



Prérequis

Avoir suivi la formation « Les autorisations d'urbanisme : panorama des procédures »



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Évaluation à chaud